

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 20

Date de convocation : 4 juillet 2024

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à LABARRE Eric

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,

**Secrétaire de séance** : BROUSSARD Raphaël

**Objet : Frais de repas du personnel communal**

Par délibération en date du 24 mars 2021, le conseil municipal a décidé d'attribuer aux agents en mission des indemnités de repas de 17,50 €.

Un arrêté du 20 septembre 2023 a modifié le montant de remboursement forfaitaire des frais de repas et l'a fixé à 20 €.

Le décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 permet de déroger au mode de remboursement des frais de repas fixé par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001. Il donne compétence à l'assemblée délibérante pour fixer le remboursement aux frais réels, dans la limite du montant fixé par arrêté.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir le principe d'un remboursement aux frais réels des frais de repas des agents communaux et des conseillers municipaux, dans la limite du montant fixé par le dernier arrêté en vigueur.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

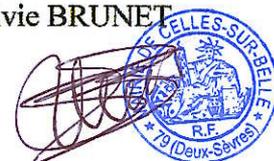
Le Maire,  
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

Le secrétaire de séance  
Raphaël BROUSSARD

Le Maire  
Sylvie BRUNET



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2 /10.07.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 20

Date de convocation : 4 juillet 2024

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas,

**Absents excusés**

LEON-HENRI Aurélie, HICQUEBRANT Justine, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à LABARRE Eric

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

DEMILLAC Madem a donné pouvoir à TALON Mélina,

**Secrétaire de séance** : BROUSSARD Raphaël

**Objet : Instauration d'un tarif pour commerces ambulants**

La commune est sollicitée régulièrement par des commerçants ambulants qui veulent exercer leur activité sur la commune, lors d'un événement, ou régulièrement chaque semaine. Ils sollicitent ou non un branchement électrique sur le domaine public.

Au vu du nombre de demandes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
→ décide d'instaurer un tarif pour l'accueil des commerçants ambulants de la commune ou hors commune :

- 15 € par mois avec un stationnement par semaine, eau et électricité comprises si disponibles, hors marché hebdomadaire,
- 15 € pour une manifestation avec eau et électricité comprises si disponibles,

→ autorise Madame le Maire à signer la convention avec les commerçants ambulants réguliers.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,  
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance  
Raphaël BROUSSARD

Le Maire  
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 4 juillet 2024

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas,

**Absents excusés**

HICQUEBRANT Justine, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à LABARRE Eric

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,

**Secrétaire de séance** : BROUSSARD Raphaël

**Objet : Demande subvention pour spectacle inaugural de la médiathèque**

L'inauguration de la nouvelle médiathèque-ludothèque est fixée au samedi 28 septembre 2024 au cours de laquelle la Compagnie Mastock interviendra.

Le Département subventionne jusqu'à 50% des prestations artistiques et intellectuelles (non compris les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement), dans le cadre de l'aide à l'action culturelle de la Médiathèque Départementale. Le plan de financement de cette prestation est le suivant :

Dépenses	Montant	Financement	Montant
Frais artistiques	1 400,00 €	Commune	944,20 €
Frais de transport	120,00 €	Département	700,00 €
Défraiement repas	124,20 €		
TOTAL net TVA	1 644,20 €		1 644,20 €

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Turpault C.)

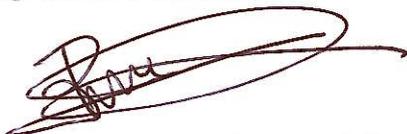
- approuve la réalisation du spectacle inaugural de la Cie Mastock d'un montant de 1 644,20 €,
- sollicite l'aide financière du Département dans le cadre de l'aide à l'action culturelle de la MDDS (50% des frais artistiques) soit 700 €,
- approuve le budget prévisionnel de l'opération décrit ci-dessus,
- s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 1 644,20 € sur le budget 2024 de la commune,
- autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

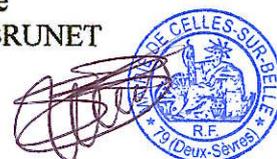
Conforme à l'original

Le secrétaire de séance  
Raphaël BROUSSARD



Le Maire,  
Sylvie BRUNET

Le Maire  
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 4 juillet 2024

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas,

**Absents excusés**

HICQUEBRANT Justine, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à LABARRE Eric

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,

**Secrétaire de séance** : BROUSSARD Raphaël

**Objet : Entretien des toitures basses de l'église Saint-Maixent de Verrines**

Une opération concernant les travaux d'entretien des toitures basses de l'église Saint-Maixent de Verrines-sous-Celles est envisagée. Elle peut être subventionnée par le ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 17 260 € HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 40 % soit 6 904 €.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 17 260 € HT (soit 20 712 € TTC),
- sollicite l'aide financière de l'Etat (ministère de la culture et de la communication) soit 6 904 €,
- sollicite l'aide du Département dans le cadre des travaux d'entretien des monuments historiques à hauteur de 40% soit 6 904 €
- D'approuver le budget prévisionnel de l'opération :

Etat – DRAC – 40% 6 904 €

Département – 40 % 6 904 €

Autofinancement – 20% 3 452 €

Montant des travaux subventionnables 17 260 €

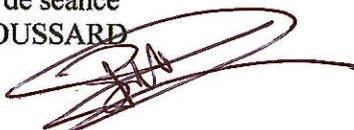
- De s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 20 712 € TTC sur le budget 2024 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- De préciser que la commune à la libre disposition du terrain et immeuble concerné,
- D'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution,
- D'autoriser le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance  
Raphaël BROUSSARD



Le Maire,  
Sylvie BRUNET

Le Maire  
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 4 juillet 2024

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas,

**Absents excusés**

HICQUEBRANT Justine, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à LABARRE Eric

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,

**Secrétaire de séance** : BROUSSARD Raphaël

**Objet : Zone de l'aumônerie - Attribution des marchés**

La commune a décidé d'aménager une zone appelée « zone de l'Aumônerie » dont les travaux comprennent :

- l'adaptation du parking actuel de l'aumônerie,
- la gestion des eaux pluviales,
- la création d'un cheminement doux,
- la mise en valeur des espaces humides,
- le remplacement de la passerelle place du Rochereau
- la mise en œuvre d'un revêtement neuf rue du Rochereau.

Un marché public a été lancé pour les 3 lots :

- Lot 1 : voiries et réseaux divers
- Lot 2 : aménagements paysagers, génie végétal, mobiliers
- Lot 3 : passerelles.

Après analyse des offres, le maître d'œuvre – M. MONTIL d'Arrdhor - propose de retenir :

Lots	Estimation HT	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1 - VRD	148 990,00 €	Eiffage Route Sud-Ouest	102 345,40 €	122 814,48 €
2 – Aménagements paysagers, génie végétal et mobiliers	73 353,10 €	EIVE	55 873,30 €	67 047,96 €
3 - Passerelles	61 360,00 €	ID VERDE	60 440,00 €	72 528,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>283 703,10 €</b>		<b>218 658,70 €</b>	<b>262 390,44 €</b>

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 079-200083897-20240710-D5\_10072024-DE



Cette opération bénéficie d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 127 520 € octroyée par l'Etat.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises précitées pour un montant total HT de 218 658,70 € soit 262 390,44 € TTC,
- Autorise Madame le Maire à signer les marchés comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- Prévoit le financement sur les budgets 2024 et 2025 de la commune.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

Le secrétaire de séance  
Raphaël BROUSSARD

Le Maire  
Sylvie BRUNET



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 6/10.07.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 4 juillet 2024

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas,

**Absents excusés**

HICQUEBRANT Justine, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à LABARRE Eric

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,

**Secrétaire de séance** : BROUSSARD Raphaël

**Objet : Convention d'utilisation du complexe sportif avec la communauté de communes Mellois en Poitou**

La commune met à la disposition de la communauté de communes Mellois en Poitou le complexe sportif pour l'enseignement de l'EPS et l'animation des activités proposées pendant le temps périscolaire (TAP) au bénéfice des écoles maternelles et élémentaires, selon le planning d'utilisation des installations élaboré au début de chaque année scolaire.

La communauté de communes propose d'indemniser la commune à hauteur de 12,50 € par heure de réservation. Le paiement sera effectué trimestriellement, sur présentation d'une facture établie par la commune accompagnée de l'annexe 1 et 2 de la convention jointe à la présente délibération.

La précédente convention prenait effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour trois ans.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages :  
POUR : 22 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 2 voix (Turpault C., Champigné P.)

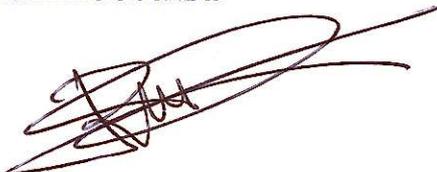
- valide cette convention avec régularisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour une durée de trois ans,
- autorise Madame le Maire à signer la convention avec la communauté de communes Mellois en Poitou concernant l'indemnisation pour l'utilisation du complexe sportif par les scolaires.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance  
Raphaël BROUSSARD



Le Maire,  
Sylvie BRUNET



Le Maire  
Sylvie BRUNET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7 /10.07.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 4 juillet 2024

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méлина, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas,

**Absents excusés**

HICQUEBRANT Justine, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à LABARRE Eric

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Méлина,

**Secrétaire de séance** : BROUSSARD Raphaël

### Objet : Communauté de communes Mellois en Poitou - Eolien

La communauté de communes réfléchit sur l'avenir de la production éolienne sur le territoire communautaire au regard du guide éolien de 2021, de la stratégie du PCAET « Plan Climat Air Energie » et des zones d'accélération définies par les communes. La stratégie du PCAET s'appuie sur un nombre de zones limité de développement éolien supplémentaire et sur le repowering des parcs existants. Ce dernier consiste à remplacer les parcs existants par des parcs de plus faible densité aux mâts potentiellement plus hauts et plus puissants que les précédents.

L'objectif est de trouver un équilibre entre les communes qui souhaitent prévoir le repowering de leur parc existant après son démantèlement, les communes qui ont émis le souhait d'avoir de nouveaux parcs dans leur délibération sur les zones d'accélération, et celles qui ne souhaitent plus avoir d'éolien sur leur territoire après le démantèlement de leur parc actuel.

Afin de pouvoir retranscrire dans le zonage du PLUi l'ambition du territoire communautaire en matière de production éolienne, Madame le Maire pose les questions suivantes au conseil municipal :

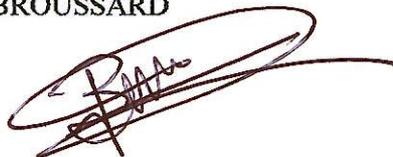
- Souhaitez-vous prévoir le repowering de vos parcs éoliens existants ? 16 oui – 8 non
- Souhaitez-vous le démantèlement du parc éolien existant Le Teillat ? 6 oui- 18 non
- Souhaitez-vous la construction d'un nouveau parc éolien sur votre commune ? 0 oui - 24 non

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance  
Raphaël BROUSSARD



Le Maire,  
Sylvie BRUNET

Le Maire  
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 4 juillet 2024

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECROn Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas,

**Absents excusés**

HICQUEBRANT Justine, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à LABARRE Eric

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,

**Secrétaire de séance** : BROUSSARD Raphaël

**Objet : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – SERTAD**

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales disposent que « le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. »

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 du SERTAD,

Le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.



Le Maire,  
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance  
Raphaël BROUSSARD

Le Maire  
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 4 juillet 2024

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas,

**Absents excusés**

HICQUEBRANT Justine, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à LABARRE Eric

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,

**Secrétaire de séance** : BROUSSARD Raphaël

**Objet : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – SMAEP 4B – Distribution**

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales disposent que « le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. »

Le rapport et l'avis du conseil municipal seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 du SMAEP 4B – Distribution,

Le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

Le secrétaire de séance  
Raphaël BROUSSARD

Le Maire  
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 4 juillet 2024

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méлина, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas,

**Absents excusés**

HICQUEBRANT Justine, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à LABARRE Eric

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Méлина,

**Secrétaire de séance** : BROUSSARD Raphaël

**Objet : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – SMAEP 4B – Production**

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales disposent que « le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. »

Le rapport et l'avis du conseil municipal seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 du SMAEP 4B – Production,

Le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

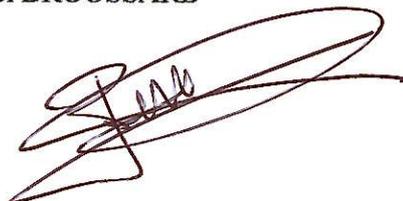
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

Le secrétaire de séance  
Raphaël BROUSSARD



Le Maire  
Sylvie BRUNET



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
N° 11 /10.07.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 21

Date de convocation : 4 juillet 2024

**Présents** : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas,

**Absents excusés**

HICQUEBRANT Justine, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à LABARRE Eric

BRETONNIER Pascal a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,

**Secrétaire de séance** : BROUSSARD Raphaël

**Objet : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes Mellois en Poitou**

Le rapport annuel 2023 de la communauté de communes Mellois en Poitou sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

Le rapport et l'avis du conseil municipal seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

Le secrétaire de séance  
Raphaël BROUSSARD

Le Maire  
Sylvie BRUNET

